



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction Départementale de l'Équipement de la Moselle



Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage
du 17 juin 2009 - DDE 57

Rédacteur : jean-luc.chantraine@developpement-durable.gouv.fr



Déroulement de la réunion 1/2

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres



1. Cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat

1.1 - Rappel des échéances

et remontées des données à la Commission européenne

1.2 - Cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat

- Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008 :
(A30, A31, A320, RN4, RN33, RN52, RN61, RN431)
- Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009 :
(Réseau ferroviaire, Réseau SANEF, Voies communales)
- Arrêté Préfectoral en projet :
(Réseau départemental)

1.3 - Mise à jour du classement des voies bruyantes (AP 29/7/1999)

1.4 - Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires (AP 9/11/2004)

1.5 - Avancement des Plans de Prévention

Déroulement de la réunion 2/2

Cartes de bruit des agglomérations



2. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz

2.1 - L'avancement des travaux de la CA2M

2.2 - L'avancement des travaux de la CC de Maizières-les-Metz

2.3 - L'avancement des travaux de la CC du Sillon Mosellan

2.4 - L'avancement des travaux de la CC du Val de Moselle

2.5 - L'avancement des travaux du Pays-Orne-Moselle

2.6 - L'avancement des travaux des 5 communes de Meurthe-et Moselle

3. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

3.1 - L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville

3.2 - L'avancement des travaux de la CA du Val de Fensch

⇒ Date de la prochaine réunion du Comité de Pilotage



1.1 Rappel des échéances

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

Directive européenne 200249CE du 25 juin 2002

LES ECHEANCES : <i>(Agglomération au sens INSEE)</i>	Agglomérations et infrastructures > 250 000 hab. <i>(Agglomération de Metz)</i>	Agglomérations et infrastructures > 100 000 hab. <i>(Agglomération de Thionville)</i>
Cartes de Bruit Etat, Communes, EPCI	30 juin 2007	30 juin 2012
Plan Prévention Bruit (PPBE) Etat, Collectivités, Communes, EPCI	18 juillet 2008	18 juillet 2013

REMONTEES DES DONNEES A LA COMMISSION EUROPEENNE :

Le ministère du développement durable est en charge de la collecte et de la mise à disposition des données nécessaires à la Commission européenne.

Les modalités de collecte des données sont accessibles sur le site Internet à l'adresse suivante : www.certu.fr rubrique « *Ville et Environnement* » puis « *Bruit* » dans un article intitulé « *Cartes de bruit des agglomérations* » et rechercher « *comment remonter les données* ».

Certe Recherche: Tous les documents OK

[Etablissements et habitat](#)
[Santé et déplacements](#)
[Systèmes de transports](#)
[Travaux et espace public](#)
[Sécurité et circulation routière](#)
[Vie et environnement](#)

Accueil > Vie et environnement > Bruit > Cartes de bruit des agglomérations : comment remonter les données

- Risques naturels et technologiques
- Bruit
- Eau
- Nature en ville
- Passage infirm
- Air
- Evolution environnementale

Cartes de bruit des agglomérations : comment remonter les données

J.SAURAT 10-04-2009

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée dans le Code de l'environnement articles L 572-1 à 11 et R 572-1 à 11 et par l'arrêté du 4 avril 2006, relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

En application de cette réglementation, les autorités compétentes sur le territoire des **agglomérations de plus de 250 000 habitants**, dont la liste est annexée aux articles précités, doivent transmettre aux préfets des départements qui les concernent les données issues des cartes de bruit. Une liste des autorités compétentes identifiées à ce jour accompagne cet article et est disponible en téléchargeant. Cette remontée d'information est exigée depuis le 15 juin 2007 et doit permettre d'une part le suivi de l'avancement de la démarche et d'autre part la transmission des données produites à la Commission européenne.

Cartes de bruit des agglomérations



1	Champ demandé
2	Nom de l'agglomération de rattachement
3	Nom complet de l'autorité compétente
4	Nom du contact autorité
5	Adresse autorité
6	Telephone autorité
7	Fax autorité
8	E-mail autorité
9	Nom de la commune concernée
10	Nombre d'habitants
11	Superficie

Exposition des populations dans les habitations

Population des habitations exposée à un Lden compris entre 55 et 59 dB(A)
Population des habitations exposée à un Lden compris entre 60 et 64 dB(A)
Population des habitations exposée à un Lden compris entre 65 et 69 dB(A)
Population des habitations exposée à un Lden compris entre 70 et 74 dB(A)
Population des habitations exposée à un Lden supérieur à 75 dB(A)

Exposition des établissements d'enseignement

Nombre d'établissements d'enseignement exposés à un Lden compris entre 55 et 59 dB(A)
Nombre d'établissements d'enseignement exposés à un Lden compris entre 60 et 64 dB(A)
Nombre d'établissements d'enseignement exposés à un Lden compris entre 65 et 69 dB(A)
Nombre d'établissements d'enseignement exposés à un Lden compris entre 70 et 74 dB(A)
Nombre d'établissements d'enseignement exposés à un Lden supérieur à 75 dB(A)

Exposition des établissements de santé

Nombre d'établissements de santé exposés à un Lden compris entre 55 et 59 dB(A)
Nombre d'établissements de santé exposés à un Lden compris entre 60 et 64 dB(A)
Nombre d'établissements de santé exposés à un Lden compris entre 65 et 69 dB(A)
Nombre d'établissements de santé exposés à un Lden compris entre 70 et 74 dB(A)
Nombre d'établissements de santé exposés à un Lden supérieur à 75 dB(A)

Champ demandé
Nom complet de l'organisme transmettant les données
Réalisation des cartes de bruit
Réalisation de la cartographie achevée
Date prévue d'achèvement de la cartographie
Arrêté des cartes de bruit
Arrêté des cartes pris
Référence de l'Arrêté des cartes
Publication des cartes de bruit
Publication des cartes achevée
Date prévue de publication des cartes
Adresse internet de publication des cartes



1.2.1 Cartes de bruit réalisées par l'Etat

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008 :

- A30 : 27 km de la Limite département 54 à A31
- A31 : 70 km de la Frontière Luxembourg à Cheminot
- A320 : 15 km de Spicheren à Betting,
- RN4 : 14 km de Sarrebourg à Phalsbourg,
- RN33 : 3,5 km de Carling à Saint Avoild,
- RN52 : 9 km de l'échangeur A4 à Rombas,
- RN61 : 4,5 km de Sarreguemines à Hambach,
- RN431 : 15 km de l'échangeur de A31 à Metz.

Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009 :

- Réseau ferroviaire de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
- Réseau concédé à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
- Grandes infrastructures communales de Metz et de Montigny les Metz (9,980 km)

Arrêté Préfectoral en projet :

- Réseau départemental → en cours de consultation

Adresse du site Internet :

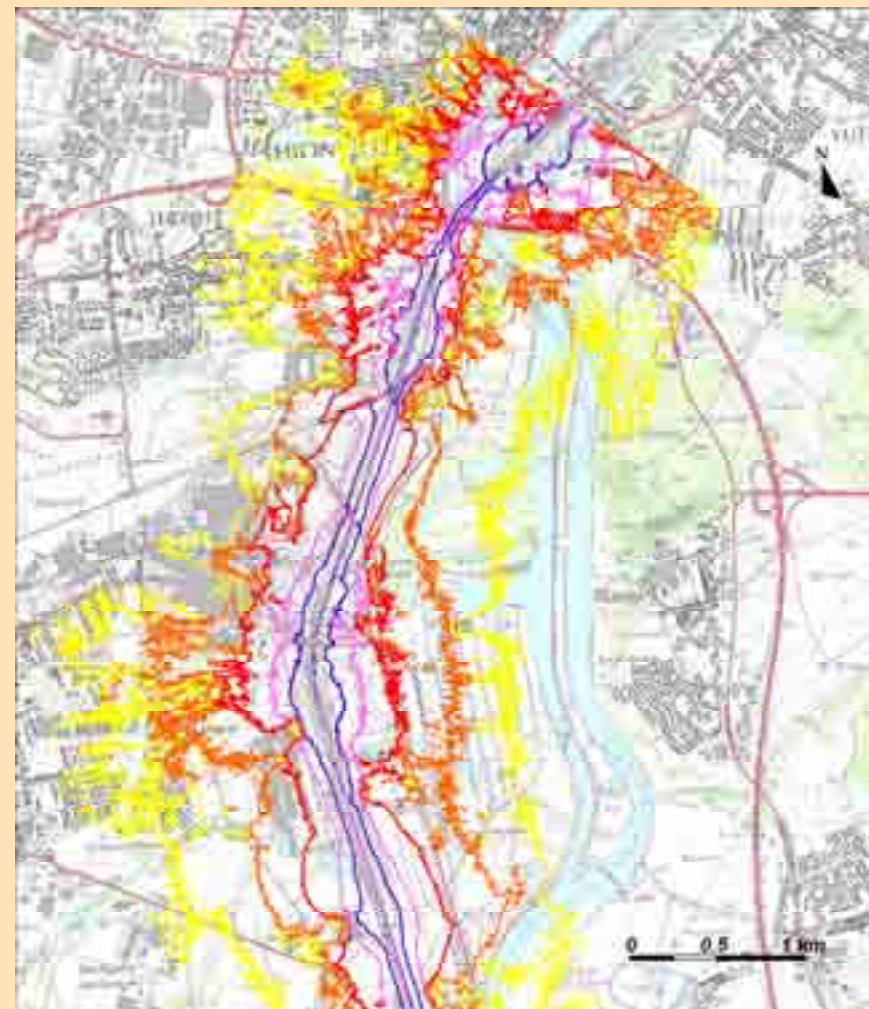
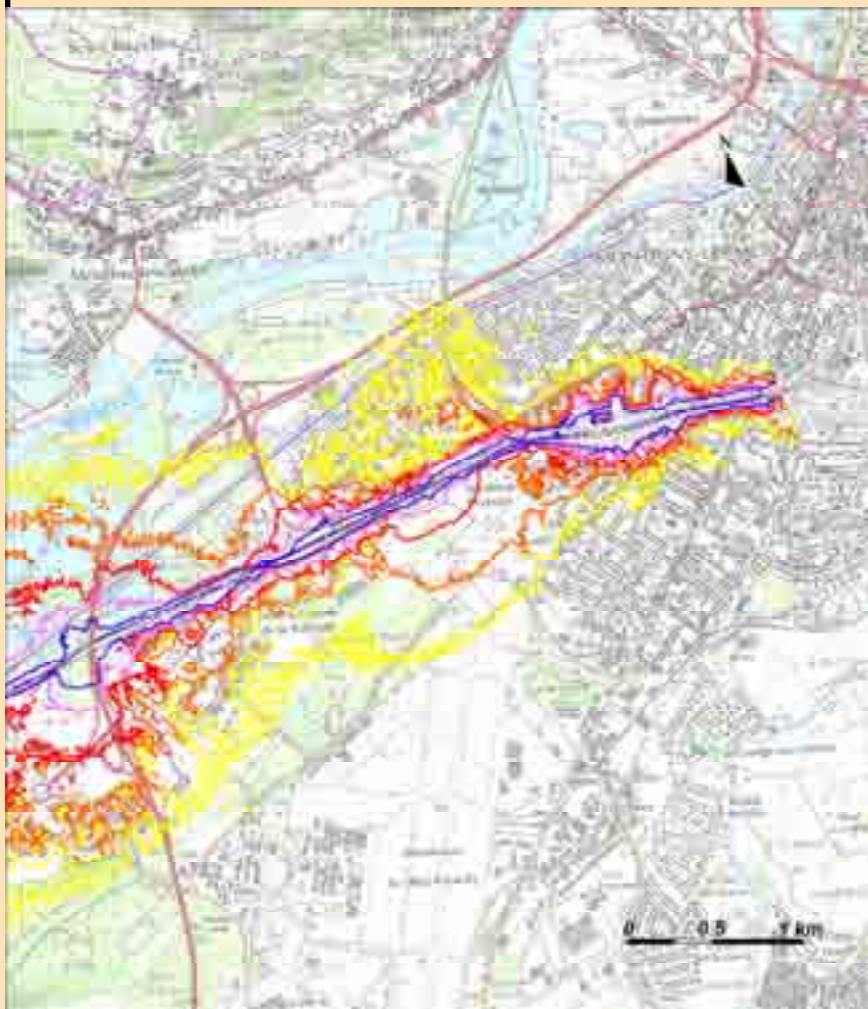
<http://www.moselle.pref.gouv.fr> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

1.2.2 Cartes de bruit du Réseau Ferroviaire

Ligne 89 : Arnaville à Montigny

Ligne 180 : Metz à Thionville



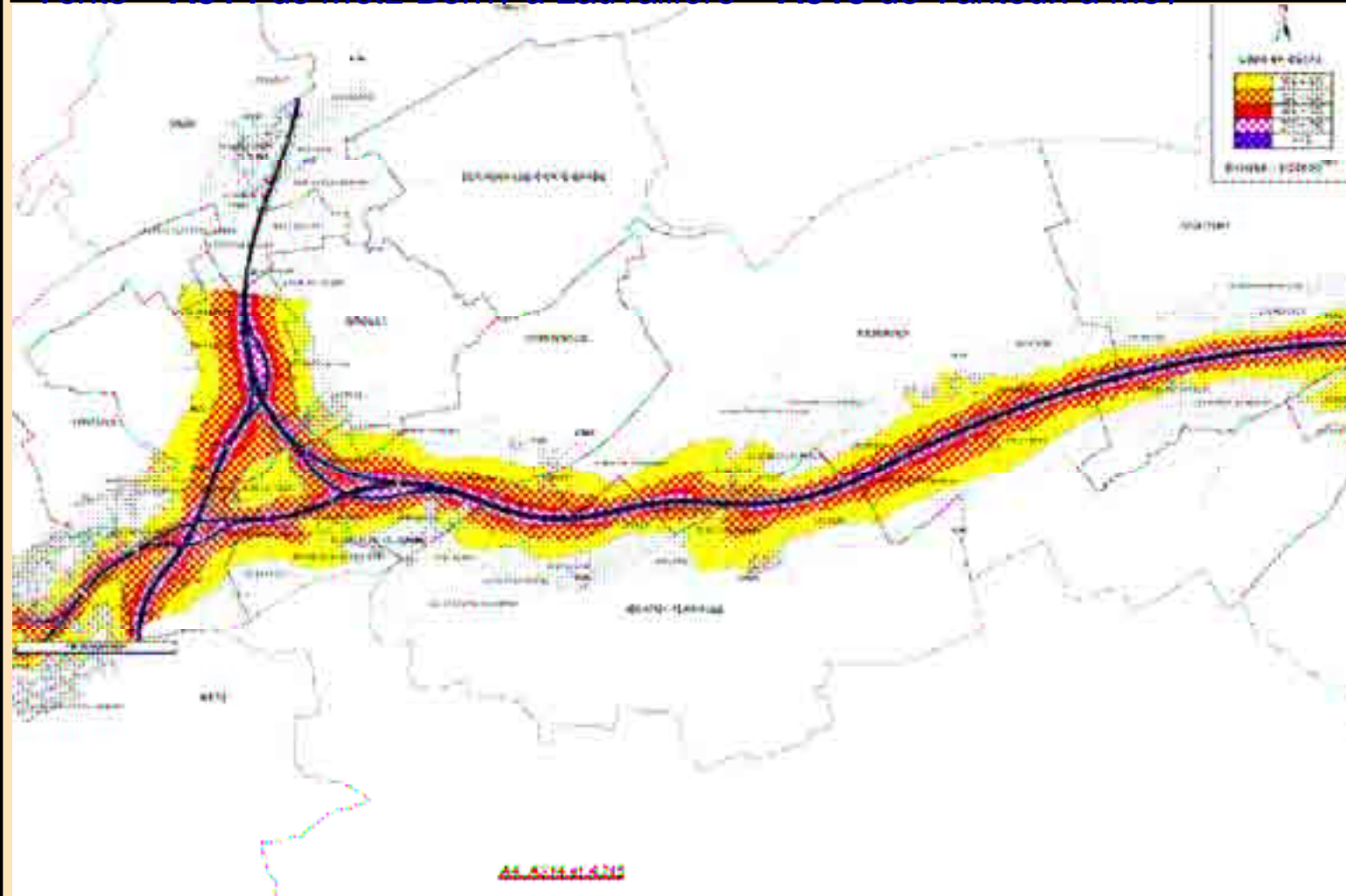
Les Plans de Prévention du Bruit : Les études ne sont pas engagées. Une réunion au niveau national est prévu en juillet 2009

M Pierre RFF - Mme Lamouroux du CETE

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

1.2.3 Cartes de bruit réseau SANEF

A4 de Sainte Marie aux Chênes à Hambach et de Schalbach à Danne et Quatre Vents – A314 de Metz-Borny à Lauvallière – A315 de Vantoux à Mey

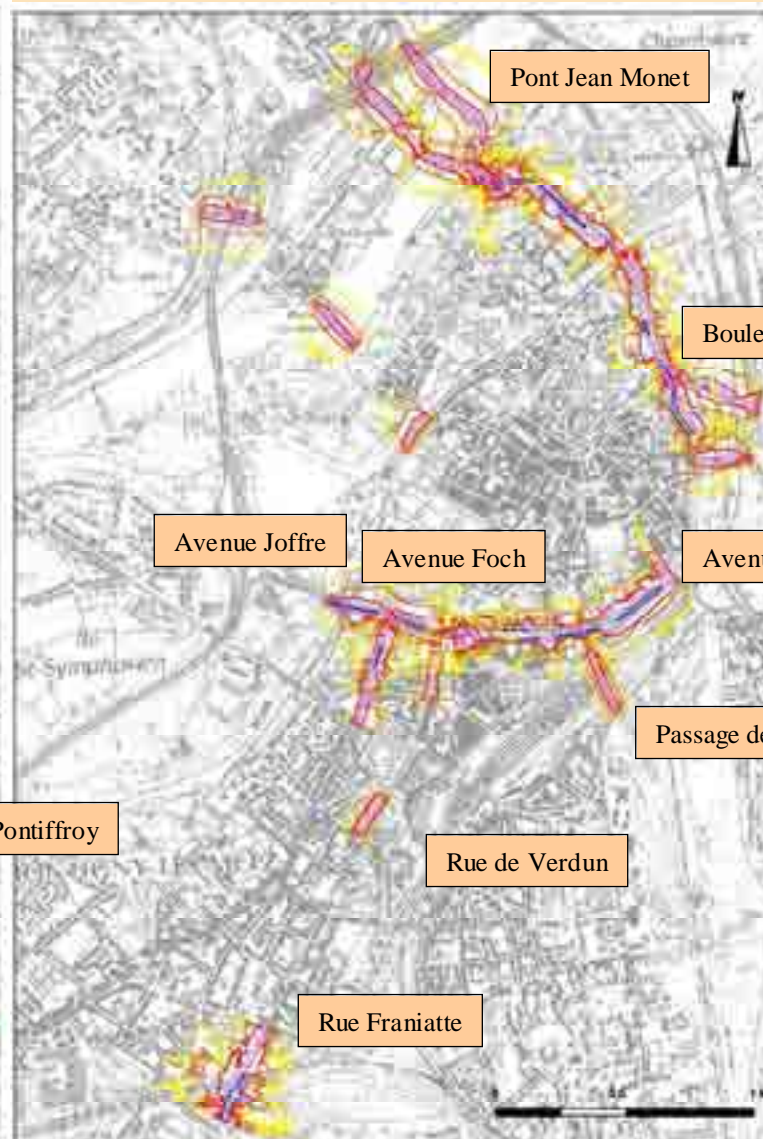
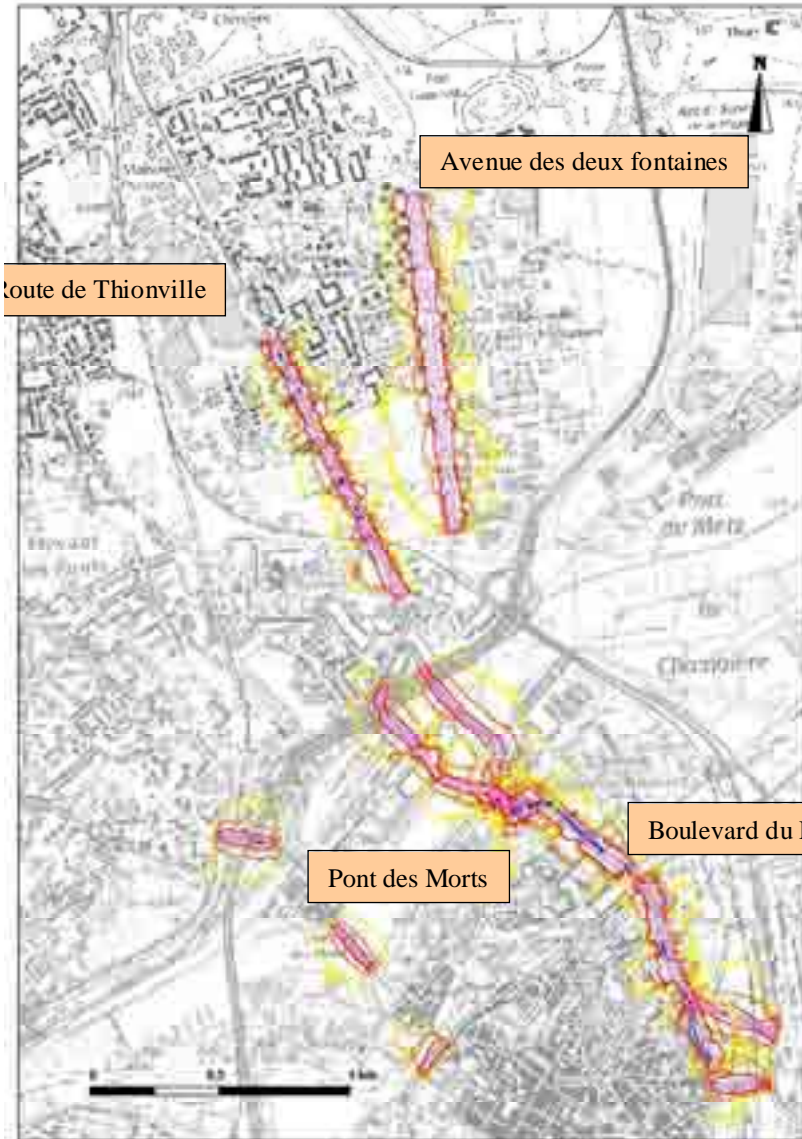


Les Plans de Prévention du Bruit : L'objectif de production des PPBE est fixé à fin 2009

**M Guillaume Maréchal
Xavier Hardy, SANEF**

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

1.2.4 Les grandes infrastructures communales de Metz et Montigny les Metz (9,980 km)



Avenue de Lattre de Tassigny
Avenue des Deux Fontaines
Avenue Foch
Avenue Jean XXIII
Avenue Joffre
Avenue Leclerc de Hautecloque
Boulevard André Maginot
Boulevard du Pontiffroy
Boulevard Solidarité
Boulevard Victor Demange
Passage de l'Amphithéâtre
Boulevard du Pontiffroy
Boulevard Raymond Mondon
Pont de Fer
Pont de Thionville
Boulevard Parisisiens
Pont des Morts
Pont Eblé
Pont Jean Monnet
Route de Thionville
Rue de la Garde
Rue de Verdun
Rue du Général Franiatte (Montigny-lès-Metz)
Rue Henry de Ranconval
Rue Sainte Barbe

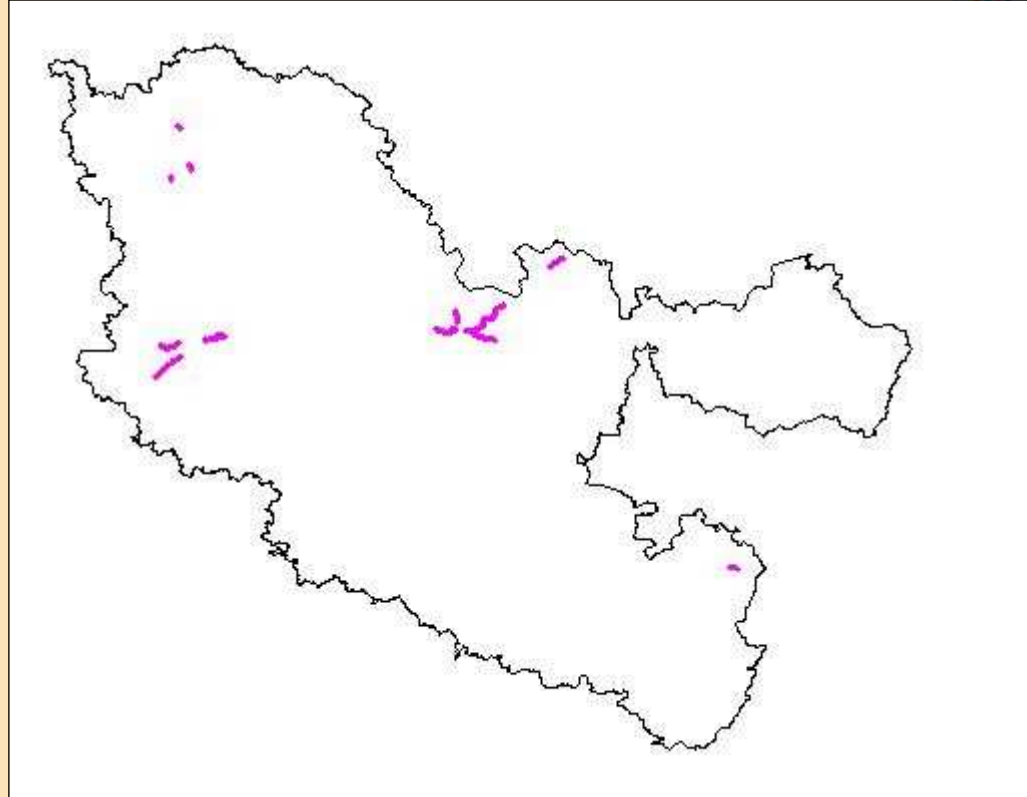
Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

1.2.5 Cartes de bruit du réseau départemental

RD1(avec ex.RN1153), RD6, RD8, RD13, RD14, RD31, RD31Bis, RD153Z, RD153B, RD157B, RD603 (ex RN233), RD603 (ex RN3), RD604 (ex RN4), RD633 (ex RN33), RD653 (ex RN53), RD656 (ex RN56), RD657 (ex RN57), RD913, RD952, RD953.
(environ 67 km)

Le Préfet a consulté le Président du Conseil Général avant la publication des Cartes de bruit.

La seconde réunion trimestrielle du conseil général (fin juin) proposera la validation des cartes de bruit et l'autorisation d'établir un plan d'action.



Les Plans de Prévention du Bruit : Les études des PPBE ne pourront être engagées qu'après les Arrêtés Préfectoraux des Cartes de Bruit



1.3 Mise à jour de l'AP du 29 juillet 1999

Classement des voies bruyantes

Circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1) (A faire par les services de l'Etat)

Les textes :

- Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit
- Décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres

Selon la circulaire du 25 mai 2004, les arrêtés de classement des voies bruyantes doivent être réexaminés tous les 5 ans (hypothèse de trafic, voies en projet, etc...) :

- l'étude de classement a été livrée par le CETE
- consultation des gestionnaires des voies en été 2009 (DDE)
- consultation des communes concernées en septembre 2009 (DDE)
- prise du nouvel arrêté de classement en décembre 2009

1.4 Mise à jour de l'AP du 9 novembre 2004

Classement des infrastructures ferroviaires

Circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1) (A faire par les services de l'Etat)



Selon la circulaire du 25 mai 2004, les bases techniques des arrêtés de classement en vigueur devraient être réexaminées tous les 5 ans, pour prendre en compte les nouveaux projets et les modifications de trafic liées à la mise en service d'une nouvelle voie.

S'agissant des voies ferrées, l'Arrêté préfectoral du 09 novembre 2004 relatif au classement des infrastructures ferroviaires en Moselle, ne tient pas compte des nouvelles lignes TER et la LGV EE est classée en catégorie 1. Il est donc nécessaire de prendre en compte les développements (ou réductions) de trafic par rapport aux hypothèses de 1999.

Le nouveau classement est en cours de finalisation chez RFF
La transmission du projet d'arrêté sera faite à M le Préfet en été 2009

1.5.1 Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Article L 572-9 du Code de l'Environnement
(A faire par chacun des gestionnaires)



Rappel :

La transposition de la directive européenne de 2002 dans le droit français (Article L 572-9 du Code de l'Environnement) prévoit l'élaboration :

- des Cartes de Bruit,
- et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Les Cartes de Bruit constituent un diagnostic.

Les PPBE définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées, notamment grâce à ces cartes.

1.5.2 Avancement des Plans de Prévention

(A faire par chacun des gestionnaires)



- Autoroutes (A30, A31, A320)

Études commandées au CETE sur A31

Identification des zones concernées par les futurs PPBE

Délai prévisible sur A31: fin 2009

- Routes Nationales (RN4, RN33, RN52, RN61, RN43)

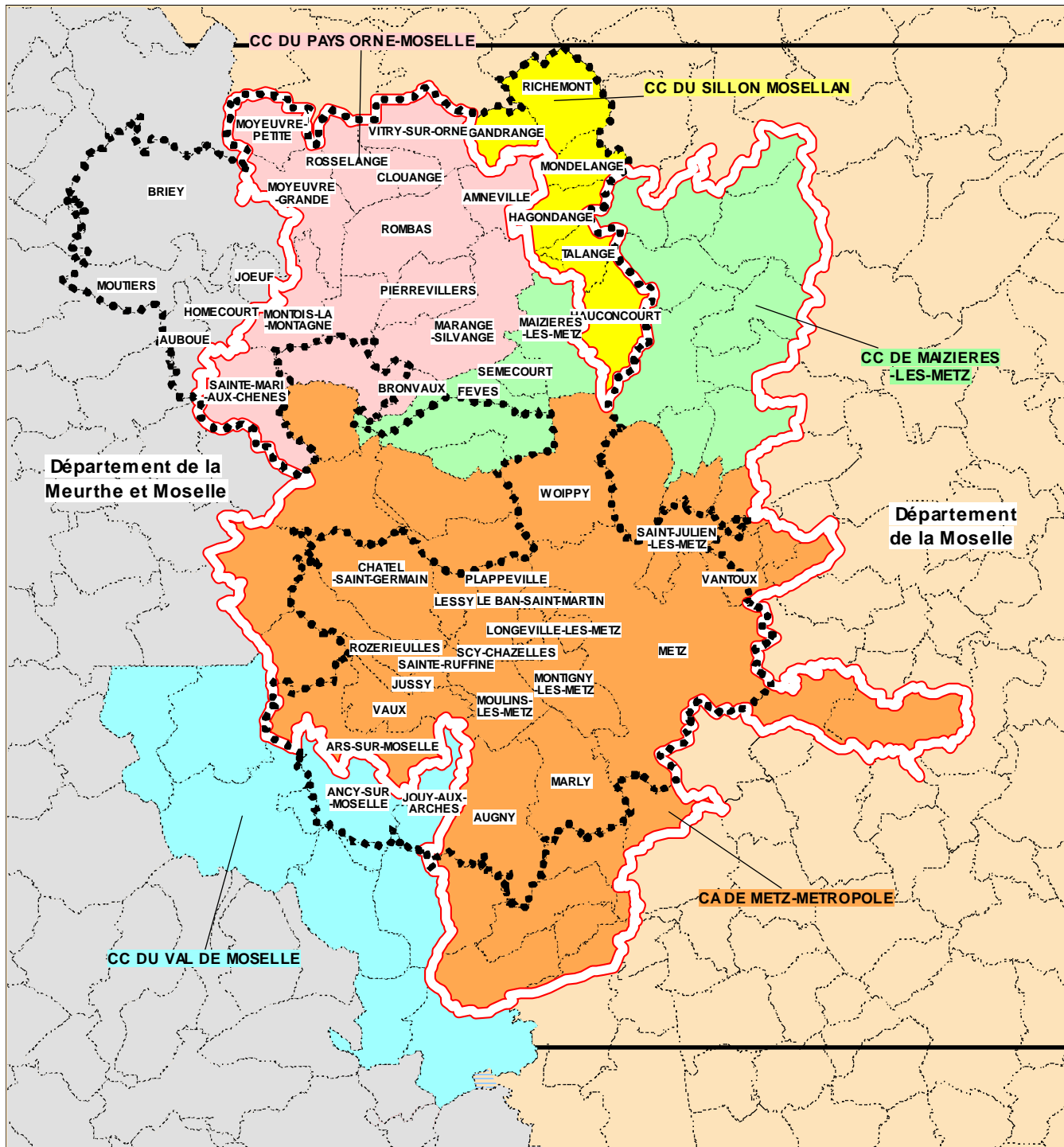
Étude pas engagée

- Réseau ferroviaire : Étude pas engagée,

Mise à jour du classement demandé

- Réseau concédé SANEF: Étude engagée, recherche de l'antériorité

- Réseau départemental: Après l'AP des cartes de bruit



**Cartes de bruit
d'agglomération**

**2 - Point sur les
démarches dans
l'agglomération
INSEE de Metz
(47 communes)**

- CA2M = 19
- CC Maizières M = 3
- CC Sillon Mosellan = 6
- CC Orne Moselle = 12
- CC Val de Moselle = 2
- Meurthe & Moselle = 5

2.1 L'avancement des travaux de la CA2M



19 communes INSEE étendues aux 40 communes de la CA2M

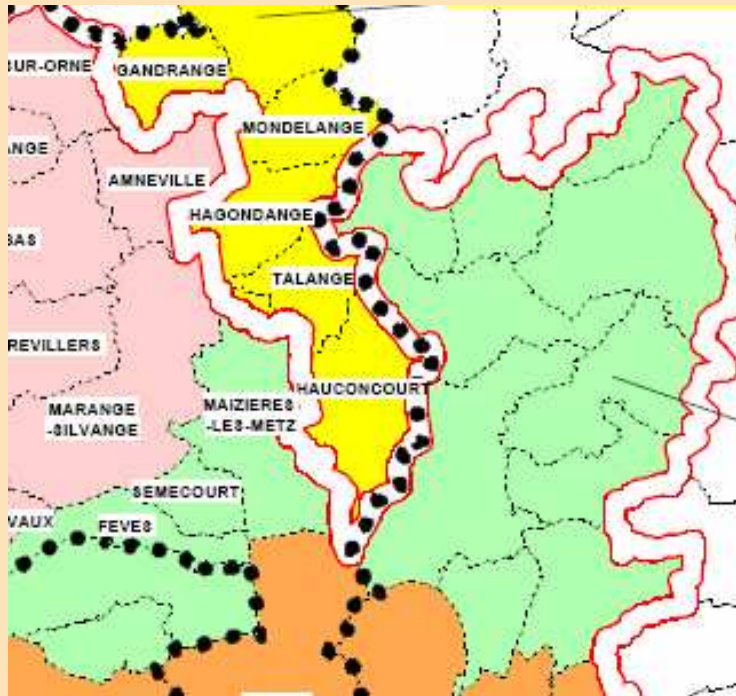
Cartographie du bruit dans l'agglomération messine

- **Planning :**

- | | | |
|----|---------------------------------------|------------------|
| 1. | Conférences maires | novembre 2008 |
| 2. | Finalisation de la cartographie | début avril 2009 |
| 3. | Présentation aux maires | fin avril 2009 |
| 3. | Délibération en Conseil de Communauté | 25 mai 2009 |
| 4. | Mise en ligne des cartes | juin 2009 |
| 5. | Cadrage du PPBE | été 2009 |

2.2 L'avancement des travaux de la

Cté de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

⇒ Étude menée sur le périmètre des 14 communes au titre de la compétence libellée dans les statuts de la CC : « étude et réalisation de tout projet intercommunal à la demande d'au moins deux communes »

⇒ Le cahier des charges est en cours de rédaction

⇒ Consultation des bureaux d'études durant l'été 2009

Président de l'EPCI = Jean-Louis Michel
Compétence Bruit de la CC = NON

2.3 L'avancement des travaux de la

Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange)(6 com. sur 6)



Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Rlichemont
Talange

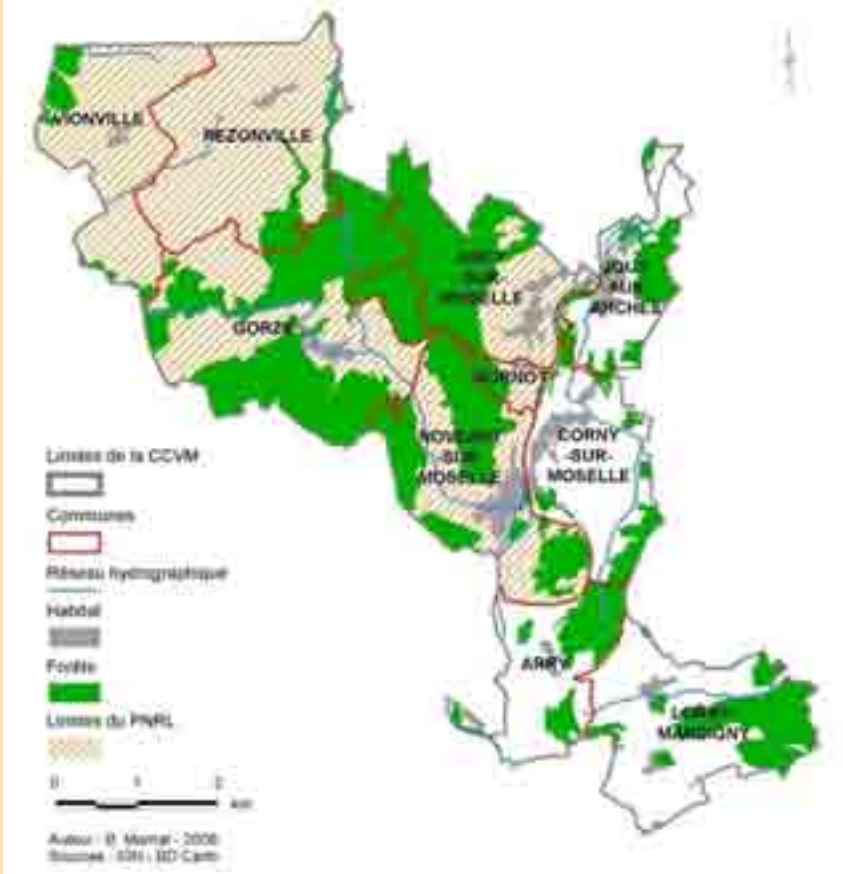
- ⇒ Le bureau d'étude ORFéA a été retenu
- ⇒ La commande passée le 17 novembre 2008
- ⇒ Livraison attendue : Fin 2009

Président de l'EPCI = Jean-Marc Todeschini
Compétence Bruit de la CC = OUI



2.4 L'avancement des travaux de la

Cté de communes Val de Moselle(Ancy/Moselle) (2 com. sur 10)



Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

⇒ La CC a la compétence Bruit sur l'ensemble des 10 communes (10 000 hab. et 100 km² env.)

⇒ Elaboration du cahier des charges en cours

⇒ Consultation des bureaux d'études en juillet

⇒ Début de l'étude en septembre

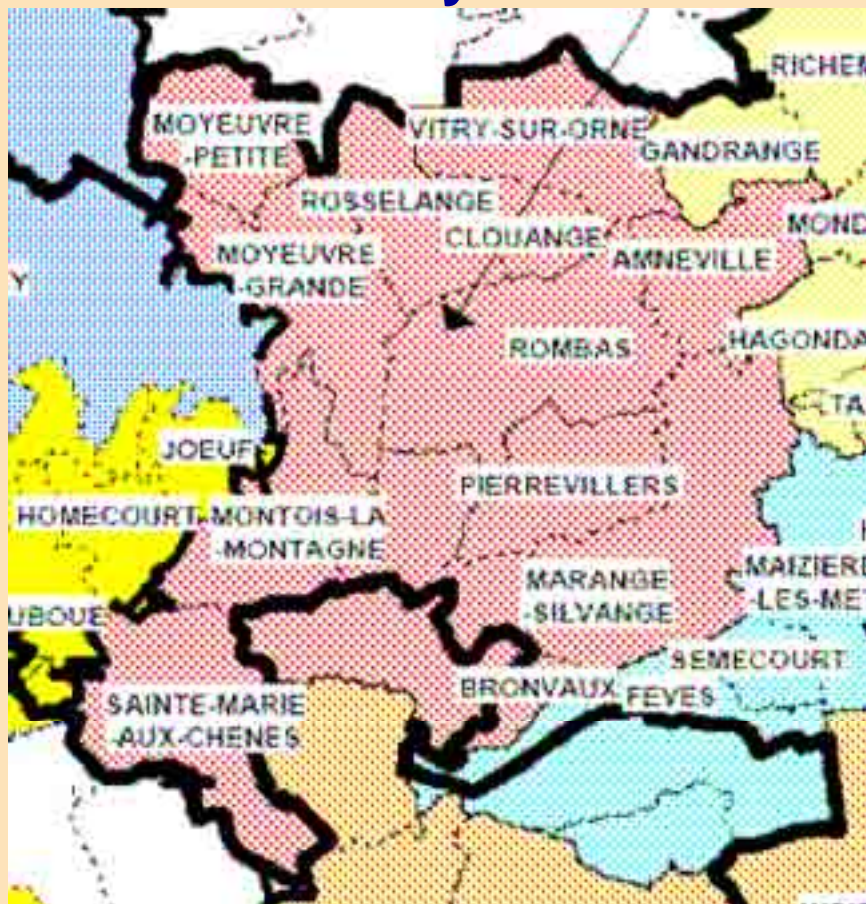
Président de l'EPCI = Patrick Messein

Compétence Bruit de la CC = OUI

Cartes de bruit d'agglomération – Point sur les démarches

2.5 L'avancement des travaux de la

Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)



Annéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyeuve-Grande
Moyeuve-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

⇒ Le bureau d'études SPC acoustique à Montigny les Metz, a été retenu,

⇒ Le recueil des données est en cours sur les 13 communes

⇒ La phase de modélisation sera effectuée cette année

Président de l'EPCI = Lionel Fournier

Compétence Bruit de la CC = OUI



Elaboration des cartes de bruit stratégiques

Avancement des travaux de la
Communauté de Communes du Pays
Orne Moselle

Comité technique du
17/06/2009





Présentation de la CCPOM



- Territoire concerné par l'élaboration des cartes de bruit : 13 communes adhérentes

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Nom de la commune	Habitants
Annéville	9361
Bromvaux	630
Clouange	3676
Marange Silvange	8444
Montois la Montagné	2646
Moyeuve Grande	9083
Moyeuve Petite	565
Pierrevillers	1353
Rombas	10837
Roncourt	829
Rosselange	3113
Sainte Marie aux Chênes	3363
Vitry sur Orne	2362
TOTAL	52 973

- Localisation :

Ouest de la vallée de la Moselle, à égale distance des agglomérations de Thionville et Metz
Fortement influencé et imbriqué dans le sillon mosellan.

- Périmètre de l'étude :

Toutes les communes de la Communauté de Communes

La commune de Roncourt n'était pas soumise à l'obligation de réaliser une carte de bruit, mais a été intégrée à l'étude pour en assurer sa cohérence territoriale



Données INSEE, 1999



Etat d'avancement de la carte des bruits

Méthodologie et calendrier de réalisation :



Phase pré opérationnelle (mi 2007 – mai 2008)

Prise de compétence
de la CCPOM par
modification des statuts

Réunions techniques
avec les services de la
DDE

Rédaction d'un cahier
des charges pour
l'étude et consultation
de bureaux d'études

Cabinet retenu en
février 2008

Réunion de démarrage
de l'étude en mai 2008

Recueil des données (mai 2008 – mi 2009)

Pré diagnostic

1^{ère} phase de comptage

Analyse des données :
trafic, ferroviaires,
ICPE, topographiques,
population...

Campagne de mesures
de bruit dans chaque
commune

Points fixes sur 24h

Points mobiles sur divers
moments de la journée

Rendu intermédiaire de l'étude (en cours)

Rapport intermédiaire
du BE en avril 2009
Restitution partielle
prévue lors d'une
réunion fin juin 2009

2^{ème} semestre 2009

Affinage des données et
des résultats par
commune

Cartographie

Restitution des résultats

2.6 L'avancement des travaux des

5 Communes de Meurthe et Moselle



⇒ **Auboué, Homécourt et Moutiers :**

- Cartes en cours de réalisation par le C.E.T.E. de l'Est

⇒ **Joeuf :**

- Les cartes sont finalisées.

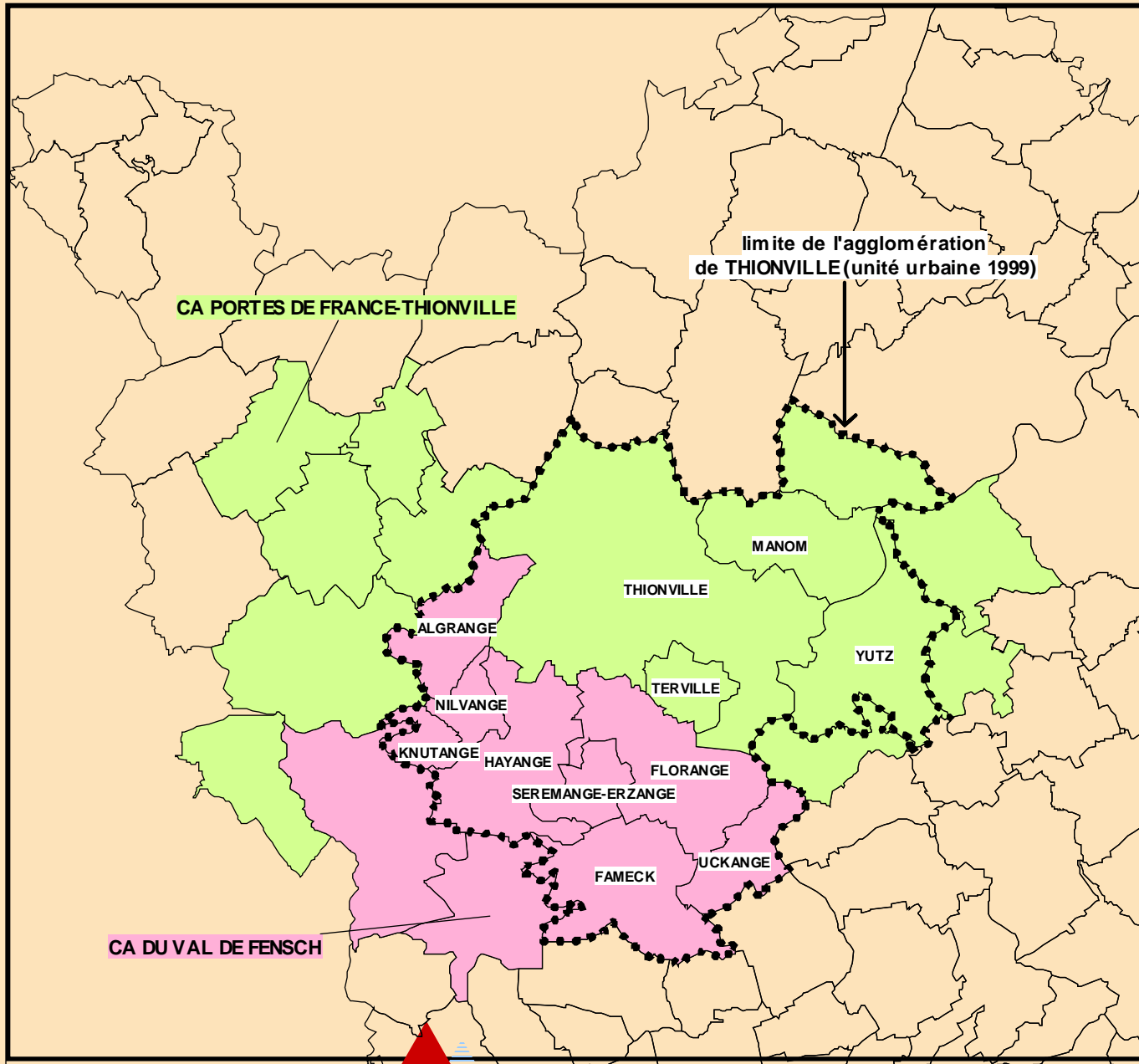
⇒ **Briey :**

- Elaboration des cartes confiée au C.E.T.E. de l'Est.

- Début des études : septembre 2009 (durée : 5 à 6 mois)



M BOYER (DDEA 54) fait le point sur les communes de M & M



Cartes de bruit d'agglomération

3 - Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

(12 communes)

CA Portes de France = 4 communes
CA Val de Fensch = 8 communes

3.1 L'avancement des travaux de la

CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)



Manom
Terville
Thionville
Yutz

⇒ Etude des cartes de bruit menée sur les 4 communes au titre de la compétence "Etudes d'intérêt communautaire",

⇒ Le cahier des charges est élaboré et le bureau d'étude est retenu

⇒ Livraison probable des Cartes de Bruit à la fin 2009

Président de l'EPCI = Patrick WEITEN
Compétence Bruit de la CA = NON

3.1 L'avancement des travaux de la

CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

⇒ Elaboration des cartes de bruit sur les 8 communes

⇒ Le cahier des charges est en cours d'élaboration

⇒ Consultation des bureaux d'études durant l'été 2009

Président de l'EPCI = Philippe TARILLON

Compétence Bruit de la CA = OUI



4.2 Adresses utiles

- ◆ La Direction Départementale de l'Équipement peut être contactée à l'adresse électronique suivante :

SIG.SAD.DDE-57@developpement-durable.gouv.fr

- ◆ Site Internet de la Préfecture de la Moselle :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

(Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

Prochain Comité de pilotage



◆ Date proposée :

⇒ Date proposée : le mercredi 20 janvier 2010

◆ Ordre du jour :

⇒ Synthèse des travaux conduits par l'Etat,

⇒ Synthèse des travaux conduits par les
Communes et les EPCI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Mme BUND
Tél. : 03.87.34.84.03
Fax : 03.87.34.85.15

METZ, le

2 JUIN 2009

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de Pilotage de l'Observatoire
du Bruit en Moselle

(liste ci-jointe)

OBJET : Cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement.

REFER : Compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2009.

Je vous confirme, ainsi que cela a été convenu à l'issue de la réunion du 21 janvier 2009, que la réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu

le mercredi 17 juin 2009, à 14 heures 30
à la préfecture de la Moselle,
dans la salle Paul Driant

L'objet de cette réunion portera sur l'état d'avancement des travaux réalisés ou en cours de réalisation par les différents acteurs concernés par l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir me retourner, avant le 12 juin 2009 le coupon-réponse ci-joint.

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Directeur
et du Développement Durable
Monique BUND

COUPON – REPONSE

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 17 juin 2009, à 14 h 30
Préfecture de la Moselle – Salle Paul Driant

NOM :

Prénom :

ASSISTERA

DELEGUERA

M. ou Mme :

N'ASSISTERA PAS A LA REUNION

• Intitulé du service, collectivité territoriale, organisme, société ou association signataire du présent coupon-réponse :

Merci de bien vouloir renvoyer ce coupon-réponse

POUR LE 12 JUIN 2009 AU PLUS TARD

A l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Bureau de l'Environnement
9, place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

ou

par télécopie au n° : 03.87.34.85.15
par mail à : Environnement@moselle.pref.gouv.fr
ou téléphoner au n° : 03.87.34.84.03

Comité de pilotage de l'observatoire du bruit en Moselle

Représentants des services de l'Etat

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Metz-Campagne, Secrétaire Général adjoint de la Préfecture de la Moselle
- M. le Sous-Préfet de Thionville
- M. le Directeur Régional de l'Equipement - DRE
- M. le Directeur Départemental Délégué de l'Equipement de la Moselle - DDDE
- M. le Directeur Régional de l'Environnement - DIREN
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - DRIRE
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS
- M. le Directeur Interdépartemental des Routes - DIR-Est
- M. le Directeur Régional de l'Aviation Civile - DRAC
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - DDTEFP

Communes désignées par le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 et établissements publics de coopération intercommunale concernés

Agglomération de METZ :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| • AMNEVILLE | • GANDRANGE |
| • ANCY-SUR-MOSELLE | • HAGONDANGE |
| • ARS-SUR-MOSELLE | • HAUCONCOURT |
| • AUBOUE (54) | • HOMECOURT (54) |
| • AUGNY | • JOEUF (54) |
| • LE BAN-SAINT-MARTIN | • JOUY-AUX-ARCHES |
| • BRIEY (54) | • JUSSY |
| • BRONVAUX | • LESSY |
| • CHATEL-SAINT-GERMAIN | • LONGEVILLE-LES-METZ |
| • CLOUANGE | • MAIZIERES-LES-METZ |

- FEVES
- MARLY
- METZ
- MONDELANGE
- MONTIGNY-LES-METZ
- MONTOIS-LA-MONTAGNE
- MOULINS-LES-METZ
- MOUTIERS (54)
- MOYEUUVRE-GRANDE
- MOYEUUVRE-PETITE
- PIERREVILLERS
- PLAPPEVILLE
- RICHEMONT
- ROMBAS
- Communauté de communes du Pays ORNE-MOSELLE
- Communauté de communes du VAL DE MOSELLE
- Communauté d'agglomération de METZ METROPOLE
- Communauté de communes du Pays de l'ORNE (54)
- Communauté de communes du Pays de BRIEY (54)
- Communauté de communes de MAIZIERES-LES-METZ
- Communauté de communes du SILLON MOSELLAN
- MARANGE-SILVANGE
- ROSSELANGE
- ROZERIEULLES
- SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
- SAINTE-RUFFINE
- SAINT-JULIEN-LES-METZ
- SCY-CHAZELLES
- SEMECOURT
- TALANGE
- VANTOUX
- VAUX
- VITRY-SUR-ORNE
- WOIPPY

Agglomération de THIONVILLE :

- ALGRANGE
- FAMECK
- FLORANGE
- HAYANGE
- SEREMANGE-ERZANGE
- TERVILLE
- THIONVILLE
- UCKANGE

- KNUTANGE
- MANOM
- NILVANGE
- Communauté d'agglomération du VAL de FENSCH
- Communauté d'agglomération PORTES de FRANCE - THIONVILLE
- YUTZ

Professionnels du bâtiment et des travaux publics

- Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics
- Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment

Gestionnaires de logements locatifs sociaux et organisme qualifié pour l'amélioration de l'habitat

- Association Régionale des Offices d'HLM
- Office Public d'Aménagement et de Construction de la Moselle
- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

Gestionnaires d'infrastructure de transports

- M. le Directeur Départemental Délégué de l'Équipement de la Moselle - DDDE
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Directeur de Réseau Ferré de France - RFF
- M. le Directeur de la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France - SANEF
- M. le Maire de METZ
- M. le Maire de THIONVILLE
- M. le Maire de SARREGUEMINES
- M. le Maire de SAINT-AVOLD
- Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine
- Base aérienne de Metz-Frescaty
- Base aérienne de Phalsbourg

Autorités organisatrices de transports collectifs

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de la Metz Métropole (CA2M)
- M. le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fench (SMITU)
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- M. le Président du Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est Mosellan
- M. le Président de la communauté d'agglomération Sarreguemines-Confluences